

## Les mesures de prévention contre les inondations



Imaginez, une inondation touche votre entreprise. Comment se préparer aux conséquences et limiter l'impact?

### Introduction

Ces dernières années, nous avons été de plus en plus touchés par les inondations. Les conséquences des catastrophes naturelles pour votre entreprise sont souvent beaucoup plus considérables que vous ne l'imaginez.

- **Des dommages causés à vos bâtiments:** problèmes d'ordre mécanique à cause du niveau de l'eau, de sa vitesse d'écoulement ou de la durée de l'inondation, du gel après l'inondation, des dégâts causés à l'isolation des panneaux sandwich, ...
- **Des dégâts causés à votre appareillage:** corrosion de vos machines de production, des installations électriques, de l'environnement ICT, ...
- **Des dégâts causés à vos stocks:** contamination de vos produits, emballages abîmés, ...
- **Une panne des équipements de base:** chauffage, électricité, air, eau froide, moyens de communication, ...
- **Une interruption des activités de l'entreprise:** à la suite d'un arrêt de la production, de dégâts matériels, de problèmes d'approvisionnement, ...

Nous vous aidons à répertorier les risques potentiels pour votre entreprise. Grâce à quelques trucs et astuces ainsi qu'à des mesures de prévention simples, nous protégeons votre entreprise contre les inondations. Nous conseillons toujours d'impliquer votre courtier dans la conception et dans la mise en œuvre des solutions de prévention. Cela vous assure la meilleure protection.

### Comment se protéger des inondations?

Il y aura toujours des dégâts après une inondation. Vous pouvez les limiter en adoptant des mesures de prévention et en suivant un plan d'action incluant des protections physiques.

Il est primordial d'examiner le risque d'inondation au cours de chaque étape de la vie de votre entreprise c'est-à-dire. Tant lors de la conception du bâtiment que lors du choix des matériaux de construction et de la réalisation du plan de votre immeuble. Prenez ces 3 thèmes en compte quand vous élaborez un plan inondation:

- protection des personnes et accessibilité pour les services de secours;
- réduction des dégâts causés à votre bâtiment et à vos biens;
- résistance de votre entreprise face à de telles catastrophes.

Quand vous établissez un plan inondation, vérifiez d'abord si votre entreprise se trouve dans une zone inondable. Il s'agit d'un territoire qui peut être inondé ou qui l'a déjà été à plusieurs reprises, il est préférable d'éviter ces endroits.

Si votre entreprise se trouve dans une zone inondable, vous pouvez prendre différentes mesures. Certaines solutions sont temporaires, comme l'utilisation de sacs de sable. D'autres sont permanentes, comme la construction d'une digue.

Dans certains cas, il est même complètement déconseillé d'agrandir le bâtiment ou d'en construire un nouveau sur un site en particulier, afin d'éviter les dégâts dus à une inondation.

### 3 questions clés

#### 1. Mon entreprise risque-t-elle d'être inondée?

Votre entreprise ou votre terrain ont-ils déjà été inondés? Essayez dans ce cas de récolter un maximum d'informations relatives au niveau de l'eau et à la vitesse à laquelle elle est montée. Cherchez aussi à connaître le temps d'immersion dans l'eau ainsi que les dégâts causés. Si vous faites une étude d'impact de votre entreprise, il est crucial d'y intégrer le risque d'inondation.

Vous pouvez souvent trouver de nombreuses informations:

- auprès des communes et des régions. Elles disposent souvent d'informations utiles sur les zones inondables et sur les inondations historiques;
- vous pouvez vérifier quelles sont les zones inondables sur les sites suivants: pour la Wallonie (<http://geoportail.wallonie.be>), pour la Flandre (<http://www.geopunt.be/kaart>);
- auprès de votre assureur. Il connaît souvent les territoires susceptibles d'être inondés.

Il est important de garder à l'esprit que la pluie (50mm/h et plus) peut causer des problèmes d'évacuation destructeurs. C'est surtout le cas dans les territoires caractérisés par des pentes raides ou par un sol très imperméable ou saturé. L'évacuation de l'eau peut s'accompagner de courants de boue qui apparaissent à la suite de l'érosion du sol. Ces courants peuvent même toucher des zones éloignées des cours d'eau.

#### 2. Quels sont mes stocks les plus vulnérables?

Combien de temps cela prend-il avant que vos machines les plus importantes ne soient remplacées? Sont-elles résistantes à l'eau ou risquent-elles de devenir un goulot d'étranglement pour votre entreprise? Ce sont des questions que vous devez vous poser. En répondant à ces questions, vous pouvez décider quelles actions entreprendre en cas d'inondation. Quelques exemples:

- Quels sont les bâtiments, les machines et les stocks que vous protégez ou réparez en premier?
- Quels sont les moyens de communication que vous rendez de nouveau opérationnel au plus vite?
- Comment garantissez-vous l'accès à l'entreprise?

Le risque de dégâts dépend de quelques facteurs:

- le trajet prévisible de l'eau dans l'immeuble;
- le niveau de l'eau et la durée de l'inondation;
- la perte de machines stratégiques, d'appareils ou de provisions;
- l'ampleur des frais de nettoyage et de déblai après l'inondation.

Une fois ces facteurs inventoriés, vous pouvez rédiger un **Plan de Contingence inondation (PCI)**. Vous pouvez par exemple y mentionner la reprise de production par une autre entreprise.

#### 3. Que puis-je faire pour protéger mon entreprise?

Cela dépend de la situation. L'eau monte-t-elle rapidement? La vitesse du courant est-elle élevée ou basse? Est-ce que je laisse l'eau pénétrer dans mon entreprise ou est-ce que je fais tout pour l'empêcher de rentrer? La stratégie que vous adoptez dépend du temps que vous avez pour préparer votre entreprise à une inondation.

Quelles mesures organisationnelles devez-vous prendre?

Quelles sont les protections physiques à mettre en place? Il faut distinguer les protections permanentes des protections temporaires ainsi que les protections spécifiques des générales.

Pour bien vous préparer, demandez à la commune quel plan d'action elle prévoit en cas d'inondation. Cela vous permet de connaître les priorités des services de secours mais aussi ce que l'on attend de votre entreprise.

Dressez une liste des points faibles de votre entreprise pour parvenir à un plan d'action et de prévention en cas d'inondation. De cette manière, vous réduisez au maximum les conséquences négatives potentielles, voire même, vous les évitez.

### Fiche technique

1. Suivez les **bulletins météo** afin de prendre les mesures nécessaires en cas d'inondation.
2. Faites un **Plan de Contingence inondation (PCI)** pour réduire l'impact de l'inondation et pour éviter des conséquences dommageables pour votre entreprise. Ce plan consiste en l'ensemble des mesures qui permettent de maintenir les activités essentielles de votre entreprise opérationnelles (les machines, les employés, les matières premières, etc.). Un autre objectif du plan est que les activités soient reprises aussi tôt que possible. De plus, grâce au plan, on détermine aussi la durée maximale de l'arrêt de production. Il doit donc être un document écrit, structuré et à jour, testé et validé ainsi qu'adapté aux évolutions de l'entreprise. Il vaut mieux rédiger ce document avec les différents départements de votre entreprise: RH, comptabilité, production, entrepôt, ... Le ISO22301 peut faire office de manuel.
3. Prévoyez une **zone d'évacuation pour les personnes**. Le but est que les personnes ne soient pas coincées dans une zone inondée. Une zone d'évacuation est une zone sûre où sont fournis des moyens de communication, des boissons et de la nourriture en suffisance et éventuellement un éclairage de secours, une trousse des premiers soins et des signaux. Envoyez le personnel à temps dans cette zone d'évacuation et faites en sorte que les services de secours soient au courant. Adaptez la zone d'évacuation au plan d'évacuation général de l'entreprise pour garantir une meilleure sécurité.
4. Prévoyez des **moyens d'empêcher l'eau de pénétrer**, tels que des sacs de sable, une digue ... Pour savoir à quels endroits l'entreprise doit être protégée, faites un plan de toutes les ouvertures et identifiez celles qui doivent être protégées en premier. Vous pouvez choisir des protections permanentes ou temporaires. Le plus important est que l'eau soit conduite à un endroit où elle ne cause aucun dommage à la production ou au stock.
5. Protégez les **approvisionnements en énergie**. Les installations électriques inondées constituent un danger pour les personnes (électrocution) et sont la cause d'incendie (court-circuit). Cela peut même arriver après une inondation parce qu'il reste souvent de l'humidité. Vos installations peuvent aussi rouiller. Les remplacer est généralement très coûteux. C'est pourquoi nous vous conseillons de mettre vos tableaux électriques à hauteur suffisante du sol. Vous devez absolument choisir des câbles résistants à l'eau. Vous pouvez aussi prévoir un groupe d'urgence qui doit être fiable.
6. Protégez aussi les **approvisionnements en eau, les canalisations industrielles et les lignes électriques**. La section des systèmes de canalisation est souvent une solution car elle permet de couper les conduites des parties inondées. N'oubliez pas que les systèmes d'obturation doivent rester accessibles. L'étanchéité des canalisations joue en effet un rôle crucial. Une autre solution est de placer les canalisations utilitaires en hauteur.
7. Dans certaines usines, **la climatisation** joue un rôle très important. Une inondation combinée à une panne de la climatisation peuvent avoir des conséquences catastrophiques. Vous devriez prévoir un compartimentage coupe-feu pour les installations de votre entreprise, tout en tenant compte du risque d'inondation. Vous pouvez placer cette installation en hauteur ou la protéger au moyen de bords relevés ou de barrières.
8. Aujourd'hui, il est impossible de travailler sans **ordinateurs, réseaux, internet et communications téléphoniques**. C'est pourquoi il faut absolument les protéger des inondations. Souvent, la panne de ces systèmes engendrera un arrêt de la production. Des back-ups dans le cloud ou autres peuvent sauver des données. Un tel système informatique a déjà sauvé de nombreuses firmes. Ne conservez pas vos archives dans les caves, mais à un endroit où elles ne seront pas endommagées par les inondations.
9. Si vous stockez des **produits dangereux ou nocifs**, veillez à ce qu'ils ne provoquent aucune pollution en cas d'inondation. Vous devez aussi tenir compte du fait que les bacs de rétention doivent être nettoyés régulièrement. Prévoyez également des emballages solides et étanches pour les produits dangereux. Cela vaut également pour les citernes et les silos. Pour éviter des dégâts ou pour les limiter, faites en sorte que l'entrepôt des produits dangereux se trouve en dehors des zones inondables ou qu'il se trouve dans un local surélevé.
10. Veillez à ce que vos **systèmes de protection** restent opérationnels afin de garantir la sécurité de votre entreprise. Les services de sécurité doivent toujours être joignables. Des tournées d'inspection régulières sont donc très recommandées.

## Que doit absolument contenir un Plan de Contingence inondation (PCI)?

Il s'agit d'un plan d'action qui précise quelles actions vous et votre personnel devez entreprendre pour rendre l'entreprise opérationnelle le plus rapidement possible, que ce soit pendant ou après l'inondation.

Voici quelques points cruciaux quand vous créez un plan:

- Le plan doit limiter au maximum l'impact de l'inondation. Une option pourrait être de répartir certaines machines dans divers endroits ou dans une zone sûre.
- Souvent, le risque d'incendie ou de cambriolage est plus élevé après une inondation. C'est pourquoi, après une inondation, il faut rapidement réparer la protection incendie ainsi que la détection d'effraction. Si cela n'est pas possible, engagez une surveillance temporaire.
- Vérifiez toujours que le personnel n'est pas menacé par des débris flottants, une contamination par l'eau et par un risque de glissement.

Le plan doit contenir les éléments suivants:

- **Une analyse de risque:** qu'est-ce qu'un risque d'inondation? Quelles mesures ont déjà été prises pour limiter les dégâts? Quel est l'impact sur le parc des machines et sur la performance? Une analyse des risques vous permet de prendre des mesures complémentaires. Vous pouvez encore d'avantage limiter les dommages.
- **Un coordinateur:** il est responsable de l'exécution du plan. Il décide des actions qui doivent avoir lieu et de quand elles se déroulent. Il n'y a donc aucun malentendu pendant l'exécution du plan.
- **Procédure d'avertissement:** grâce à un système d'avertissement, vous savez à l'avance quelles actions entreprendre pour chaque niveau d'eau déterminé et quelles personnes solliciter.
- **Cellule de crise:** les coordonnées de votre cellule de crise (personnel, fournisseurs, services de secours, firmes d'entretien, techniciens pour les réparations, ...) sont reprises dans votre plan et vous les mettez régulièrement à jour. N'oubliez pas les back-ups.
- **Mesures de limitation des risques:** en cas de grandes inondations, toutes les entreprises veulent louer des pompes, des sacs de sable, des batardeaux et des générateurs en même temps. La disponibilité de ce matériel est donc limitée. Le mieux est de conclure un contrat pour les situations d'urgence avec ces entreprises de location. Sinon, vous pouvez prévoir vous-mêmes ces installations au sein de l'entreprise.
- **Flexibilité:** en vous basant sur l'analyse des risques, vous décrivez toutes les actions nécessaires liées aux différents scénarios et ce, le plus précisément possible. Si nécessaire, de nouvelles décisions seront prises. À vous de garder une marge de manœuvre. Le plan contiendra aussi une description détaillée des procédures de sécurité et d'arrêt, les actions de protection et de surveillance.
- **Plan de sauvetage spécifique:** la planification des opérations de sauvetage et de déblai doit comprendre l'élimination potentielle de ces matériaux ou la relocalisation de certaines activités stratégiques et de certains biens. C'est pourquoi vous devez utiliser les moyens (temps, budget, matériel, ...) le plus efficacement possible. Ce plan précise également les actions spécifiques visant à sauver ou à nettoyer certains biens et installations. Vous mentionnez aussi quels biens et quelles installations doivent d'abord être sauvés ou quelles sont les alternatives.
- Prévoyez un **bateau** pour pouvoir atteindre certains locaux importants et éventuellement évacuer des personnes.
- **Formez votre personnel** et informez-le régulièrement des procédures à entreprendre ... Les employés doivent être conscients des risques en cas d'inondation pour pouvoir réagir de façon adaptée.
- Vérifiez que votre Plan de Contingence inondation (PCI) satisfait aux **législations** existantes.